

**Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du 15 juin 2015**

**Vœu à la Maire de Paris et au Préfet de Police déposé par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la gestion des cars de tourisme à Paris.**

Vu la communication 2015 SG 19 de la Maire de Paris relative à la lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier ;

Vu la délibération 2014 DVD 1117 Modifications diverses du dispositif du PASS Autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et dispositions tarifaires associées ;

Vu l'arrêté n°2015P0102 pris par la Maire de Paris et le Préfet de Police réglementant la circulation, l'arrêt et le stationnement des autocars de tourisme à Paris ;

Considérant que certains sites d'intérêt touristique créent un afflux important de cars de tourisme et génèrent ainsi des nuisances importantes pour les habitants et les visiteurs ;

Considérant l'exemple du quartier des grands magasins où les cars de tourisme sont autorisés à stationner dans des rues résidentielles et aux abords de l'Opéra ;

Considérant que le stationnement des cars de tourisme aux abords des monuments historiques ou remarquables dégrade les monuments et la qualité d'accueil des touristes ;

Considérant que certaines voies s'avèrent incompatibles avec la circulation et le stationnement des cars de tourisme ;

Considérant la nécessité de gérer les cars de tourisme à l'échelle de Paris voire de la métropole ;

Considérant l'offre et le maillage des transports en commun dans Paris intra-muros ;

Considérant que l'intérêt des touristes à utiliser les transports collectifs, qui permettent un transport plus rapide et moins polluant ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de Police :**

- ajoutent les rues de Provence, de la Chaussée d'Antin et de Mogador à la liste des adresses où la circulation est interdite aux autocars de tourisme ;
- identifient les axes sur lesquels des modes de transport à destination des touristes de type fluvial, électrique ou hydrogène seraient à développer.